

FO signera pour ne pas pénaliser davantage les salarié(e)s

Lors de la dernière réunion du 23 janvier, la Direction n'a montré aucune volonté de redistribuer équitablement les résultats entre les salarié(e)s et les actionnaires.

FO signera malgré tout cet accord, qui permet de recoller à l'inflation et de redonner du pouvoir d'achat au plus grand nombre. Sans cette signature, les salarié(e)s seraient davantage pénalisés.

Les ultimes propositions de la Direction en réponse à nos revendications :

	Avec Accord	Sans Accord
OATAM		
• Augmentation générale (AG)	1 %	0,8 %
• Augmentation individuelle (AI)	1,1 %	0,9 %
I&C		
• Augmentation individuelle	2,1 %	1,7 %

POUR TOUS

Budget égalité H/F (Equity) = 0,1% (exclusivement sur le salaire de base)

Mesures annexes effectives au 1^{er} avril 2020 – Revalorisations :

- SMSE de 1 % (et donc augmentation des primes d'ancienneté) *
- Primes d'équipes :

Evolution : + 4 %	jour	nuit	week-end
Evolution (€)	115,65 à 120,27 €	15,77 à 16,40 €	18,63 à 19,37 €

Commission de suivi des signataires à l'automne : évolution des critères constituant le STIP

Sujets à l'étude

- Faisabilité de positionner la période d'acquisition et de prise des CPs sur l'année civile pour annuler la pression sur les congés de fin d'année
- Etude des impacts de la Loi « PACTE » avec les Conseils Paritaires de Surveillance et la possibilité d'ouvrir des négociations sur les sujets touchants les retraites supplémentaires

FO continuera à demander :

- que les AI soient principalement données sur le salaire de base pour les I&C
- un éclaircissement sur le calcul des Management Call & Ajustement entités.

Pour FO, la possibilité d'un éventuel Intéressement exceptionnel ou un Management Call Groupe positif restent un miroir aux alouettes au vu du peu de consistance des propositions de la Direction.

* Smse : Salaire minimum Schneider Electric – Il sert de base au calcul de la prime d'ancienneté